

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,  
Séance du 27 février 2024

Nombre de conseillers

En exercice 12  
Présents 10  
Votants 12  
Absents 02

Date de la convocation :  
16 février 2024

Date d'affichage :  
19 février 2024

OBJET :

Délibération N° 2024-02-03

Création d'un poste dans le  
cadre du dispositif Parcours  
Emploi Compétences

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Sous-Prefecture  
Le 04/03/2024  
Et publication ou notification  
Du 05/03/2024

Monsieur Le Maire  
Jacques COLDEFY



L'an deux mille **vingt-quatre** le vingt-sept du mois de février à 18 heures 30.  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la  
présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Gallineau Sébastien - Grimal Béatrice - Martinez  
Dimitri- Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Serrau Martial -  
Verbiguié Laurie.

Absents : Soulier Bruno a donné pouvoir à Verbiguié Laurie- Bouyssou  
Vanessa a donné pouvoir à Mas Cédric.

Secrétaire de séance : Mézy Amandine.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le dispositif du parcours emploi  
compétences qui a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi  
rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Il précise que la mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le  
triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer  
des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un  
accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service  
public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes  
les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs  
établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 40 % pour le  
Lot.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce  
contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats  
d'accompagnement dans l'emploi, et la rémunération doit être au minimum égale au  
SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi  
compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : Cuisinier (ère) cantine scolaire correspondant à la catégorie  
hiérarchique C, grade d'adjoint technique.

- Préparation des repas
- Passation et réception des commandes
- Aide au service
- Nettoyage de la cuisine
- Toutes activités nécessaires au bon déroulement du service

**AR Prefecture**

046-214601767-20240227-2024\_02\_03-DE  
Reçu le 04/03/2024

- Durée du contrat : 12 mois à compter du 04 mars 2024
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures (annualisation)
- Rémunération : SMIC + 7.76% (Rémunération indiciaire IB 432/ IM 387)

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec France Travail et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de monsieur le Maire telle que proposée et charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire  
Jacques COLDEFY

